

S'approprier les différentes stratégies et solutions de ventilation

17 mai 2017

Formation de 1 jour (7 heures) - 8h45-17h30

Objectifs de la formation

- ▲ S'approprier les stratégies et techniques de ventilation des bâtiments
- ▲ Concilier qualité d'air intérieur et maîtrise des consommations d'énergie
- ▲ Être en mesure d'optimiser les réponses techniques et l'exploitation des systèmes

Programme détaillé

Enjeux et aspects réglementaires

- Contexte réglementaire (QAI, réglementation thermique, normes, ...)
- Facteurs d'optimisation des pratiques de conception (fondamentaux)

Systèmes et techniques de ventilation

- Panorama des technologies et techniques (systèmes, ventilateurs, réseaux, diffuseurs, ...)
- Outils à disposition (guides d'aide à la décision, méthodologies, compétences, logiciels, ...)

Conception d'un système de ventilation efficace

- Points clés, priorités et éléments d'optimisation (recommandations)

Mise en œuvre des installations techniques : bonnes pratiques

- Préparation de la phase chantier (recommandations)
- Qualité de pose, vérifications et contrôles (procédures, conseils)

Entretien et exploitation des systèmes

- Sensibilisation des intervenants professionnels et des utilisateurs
- Management des interventions nécessaires (entretien, procédures, compétences, ...)

Recommandations et retours d'expériences

- Qualification de l'équilibre à trouver entre qualité de l'air et consommations d'énergie
- Définition et hiérarchisation des incontournables en vue d'une prescription adaptée

Publics concernés

Maîtres d'ouvrage, bailleurs, agents de collectivité, chargés d'opération, AMO, SEM, syndicats d'énergie, animateurs et conseillers, élus et décideurs, ...

Maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, économistes, consultants, agents immobilier, diagnostiqueurs, professionnels du bâtiment, formateurs, ...

Approche pédagogique

Présentations théoriques, échanges, analyses de retours d'expérience, exercices et témoignages. Tous les participants bénéficieront des supports pédagogiques, outils et documentation.

Intervenants



Vincent COLIATTI
Ingénieur thermicien
TERRANERGIE



Laurent BOITEUX
Chef de projets et Formateur
Bourgogne Bâtiment Durable

- Effectif** | 12 à 20 participants maximum.
- Lieu** | Dijon (21) - *Délocalisation possible à la demande.*
- Prix** | **260 € nets de taxes** (organisme non soumis à la TVA).
Remise d'une attestation de présence, d'une facture acquittée et d'une attestation de fin de formation.

**Pour financer
votre formation,
des aides existent.**

- Le coût de la formation peut être partiellement pris en charge par votre **OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).
- Formation éligible au titre de l'obligation de formation continue des architectes.
- Formation éligible « crédit d'impôt pour la formation du chef d'entreprise » Code Général des Impôts, article 244 quater M.

Contact | Philippe MERAT, 03 80 59 59 66, formation@bourgogne-batiment-durable.fr

INSCRIPTION

(Obligatoire avant le 28 avril 2017)

Pour vous inscrire, deux méthodes :

- > En ligne : <http://formations2017.bourgogne-batiment-durable.fr>
- > En nous retournant le bulletin d'inscription ci-dessous par courriel à formation@bourgogne-batiment-durable.fr ou par courrier à : Bourgogne Bâtiment Durable - Tour Elithis - 1C Boulevard de Champagne - 21 000 DIJON

BULLETIN D'INSCRIPTION

S'appropriier les différentes stratégies et solutions de ventilation - 17 mai 2017

Organisme / Structure :	_____
Adresse :	_____
Nom, prénom du stagiaire :	_____
Fonction ou qualification :	_____
Téléphone (ligne directe) :	_____
Courriel :	_____

Je souhaite réserver le déjeuner (restaurant à proximité du lieu de formation, à régler sur place) **OUI** **NON**

Je joins un chèque de 260,00 € à l'ordre de « Bourgogne Bâtiment Durable » et je recevrai une facture en retour.
Pour les collectivités territoriales souhaitant régler par virement, merci de prendre contact avec nous au 03 80 59 59 60.

Convention de formation : une convention de formation sera établie suite à votre inscription et sera envoyée à votre structure. Votre inscription définitive et votre participation sera réputée acquise dès que Bourgogne Bâtiment Durable aura réceptionné la convention de formation remplie et signée par la personne de votre structure habilitée à passer commande.

Bon pour accord, fait à **le** **Signature et cachet** :